

bois, les communications par satellite et les réseaux ferroviaires à grande vitesse. Le ministre Regan a souligné les avantages pour la Corée de procéder à la construction d'une seconde centrale nucléaire CANDU à Wolsung, étant donné l'excellente performance de Wolsung I. Le ministre Kum a déclaré que les vues canadiennes seraient étudiées dans le contexte d'une réévaluation des besoins énergétiques de la Corée.

Les deux ministres ont déclaré que les perspectives d'investissements directs canadiens en Corée, et de coentreprises entre des firmes canadiennes et coréennes dans ce pays s'annoncent très bonnes vu l'amélioration du climat en Corée pour ce qui concerne les investissements étrangers, et ils ont convenu d'appuyer les initiatives privées à cet égard. En particulier, ils sont d'accord sur le fait qu'il existe d'importantes possibilités de coentreprises entre industries coréennes et canadiennes de petite et moyenne envergure, notamment au niveau des industries hautement mécanisées. La partie coréenne a souligné l'importance du transfert de technologies complexes et a réclamé une coopération technique par le biais des programmes de coopération industrielle des organismes canadiens intéressés; la partie canadienne a accepté d'étudier ces propositions.

Les deux ministres ont passé en revue la coopération dans le domaine des ressources et ont été tous deux d'avis que les présents arrangements à long terme pour le charbon ont été mutuellement avantageux. Ils ont convenu d'encourager et d'appuyer les contacts et les négociations qui ont lieu actuellement en vue d'arrangements d'approvisionnement à long terme, ainsi que l'exploitation conjointe des ressources canadiennes.

Les deux ministres ont convenu que la coopération entre les firmes canadiennes et coréennes dans des pays tiers serait mutuellement avantageuse. Ils ont mentionné que la technologie de pointe canadienne et l'expérience coréenne dans des secteurs technologiques et dans les activités de construction à l'étranger rendraient très concurrentiels des projets menés conjointement dans des pays tiers.

Les deux ministres se sont dit d'avis qu'il serait souhaitable que les nations du bassin du Pacifique intensifient leur coopération économique, et la partie canadienne a mentionné qu'une délégation composée de représentants de l'entreprise privée, du monde universitaire et du secteur public participerait à la Conférence sur la coopération entre nations du bassin du Pacifique qui se tiendra en avril 1985 sous l'égide de l'Institut de développement de la Corée.

MM. Kum et Regan ont noté avec plaisir que les Conseils des hommes d'affaires Corée-Canada et Canada-Corée continuaient de connaître du succès depuis leur création en 1981. Ils ont aussi exprimé l'avis que ces Conseils avaient contribué à renforcer et à élargir les liens économiques et les relations commerciales entre le Canada et la Corée, et que des réunions comme celle tenue à Toronto le 10 mars étaient des plus utiles.

Le ministre Kum a expliqué que la Corée serait l'hôte de la Foire du commerce international de 1984 à Séoul, du 18 septembre au 17 octobre et il a invité les sociétés canadiennes à participer à la Foire. La partie